

Questions orales

Selon un certain organisme, le problème actuel de la famine est davantage attribuable à la guerre qu'aux conditions climatiques. Je sais que la ministre a cherché à mettre une solution au point, en collaboration avec ses collègues. Je crois qu'elle a rencontré un certain nombre de ses homologues à New York, au début de la semaine, et que le groupe a établi un certain nombre de principes à cet égard. Quels résultats pense-t-on obtenir en appliquant ces principes? Comment contribueront-ils à résorber cette crise très grave?

[Français]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier de sa question mon honorable collègue qui a toujours démontré un intérêt soutenu pour la situation en Éthiopie.

D'après notre évaluation, les secours actuellement en place ne sont pas suffisants pour rejoindre les populations affectées. On parle encore de millions de gens qui ne seront pas rejoints. Malgré les efforts soutenus du Canada et pour des raisons humanitaires, j'ai cru qu'on devait faire davantage et c'est dans cet esprit que j'ai, au nom du Canada, pris l'initiative de coordonner l'établissement d'une déclaration de principe, ni plus ni moins un code de conduite, qui vise à assurer l'acheminement des vivres vers les populations affectées.

Cette déclaration de principe, endossée par les pays de la Communauté européenne, par la Suède, la Norvège, la Suisse et les États-Unis, appelle les parties en conflit, d'abord de suspendre les hostilités, de s'assurer de garantir la sécurité de l'acheminement des secours par des organismes neutres tels des ONG, les organisations internationales, les Églises, de reconnaître le rôle des Nations Unies pour l'acheminement des vivres, et également, de s'abstenir de toute attaque militaire sur les convois. C'est pour des raisons humanitaires, je le répète, que tous ces pays ont souscrit à cette initiative, et l'Union soviétique, même si elle n'a pas souscrit à la lettre, endosse quand même l'esprit de la recommandation. J'espère que cette nouvelle initiative va permettre l'ouverture de nouveaux corridors de façon à assurer un plus grand volume de nourriture vers les populations affectées.

* * *

[Traduction]

LES COMMUNICATIONS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le gouvernement a refusé de tenir compte encore une fois des conséquences locales et humaines de

son budget quand il a relevé la taxe exigée des grandes et des petites villes du Canada pour l'exploitation des radios des services d'incendie, d'ambulance et de police.

Côte-Saint-Luc, située dans ma circonscription de Mount Royal, prévoit que cette taxe va augmenter de 1 000 p. 100. Donc, le gouvernement va indirectement se servir dans les poches des contribuables.

Voici ce que je demande au ministre des Finances: pourquoi le gouvernement a-t-il décidé d'augmenter cette taxe exorbitante et déraisonnable qui frappe la sécurité publique?

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

La taxe en question a été fixée par application de modifications adoptées en 1986 et 1987 à la Loi sur la radio, avec la participation, l'apport et l'intervention de la députée. En 1987 a été adoptée la loi qui évite toute discrimination et toute subvention artificielle des usagers des fréquences radio, déjà peu abondantes au pays.

Cette décision ne nuira en aucune façon à la sécurité publique. Les municipalités et les organismes en question ont été prévenus trois ans d'avance et ont eu toutes possibilités de s'organiser en conséquence. Je signalerai également que 20 p. 100 des municipalités du pays ont bénéficié de réductions de la taxe d'utilisation.

[Français]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre. Je questionne un peu ce chiffre. Je me rappelle, monsieur le Président, quand on a fait le débat sur ce projet de loi, j'avais dit qu'on allait avoir une situation semblable. Voilà que maintenant on se retrouve à 1 000 p. 100 d'augmentation.

Est-ce que le ministre, et cette fois-ci le ministre des Finances, est prêt à s'engager aujourd'hui même à retirer cette dangereuse taxe indirecte, qui met en danger l'efficacité de ces lignes de communication essentielles pour les services policiers, de pompiers, ainsi que les services ambulanciers pour la population? Est-ce que le ministre des Finances est prêt à s'engager là-dessus?

[Traduction]

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, il importe je pense de rappeler que si en pourcentage les hausses peuvent paraître exagérées, en réalité les grandes villes comme la mienne par exemple, qui utilisaient des centaines d'émetteurs et de récepteurs radio, n'étaient tenues de payer que 288 \$ par année, alors que les organismes privés, ceux à but charitable ou de sécurité qui ne ressor-